



DEL n°- 2026/83

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRUSEILLES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué le vingt-six août deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Présents : 25

Mesdames Anne BARRAUD, Valérie BRAND, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Mélanie CARRET, Mandy EMPIS, Justine JALINOUX, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Sylvie RAHON BISCHLER, Christel RAMPON, Stéphanie SALLAZ HINDLE, Jane VIGNARDET
Messieurs Claude ANTONIELLO, Alexis BAILLARD, Axel CARPENTIER, Guillaume DELOULE, Bernard DESBIOLLES, Jérôme JONFAL, Yohann PROST, Wilfrid PUJOL, Fabien THOMASSON, Olivier VERGUET

Procurations : 2

Madame Fanny CARITTE donne procuration à Madame Justine JALINOUX,
Monsieur Daniel FOURRIER donne procuration à Monsieur Claude ANTONIELLO,

Absents excusés : 2

Messieurs Eladio CHARVEYS et Franck PEDAT

Quorum : 15

Secrétaire de séance : Madame Anne BARRAUD



Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	2
Absents :	2
<u>VOTE</u> : Votants :	27
Abstentions :	2
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL, DUN COURT DE TENNIS EN MOQUELLE AIGUILLETÉE ET À LA REMISE EN ÉTAT D'UN COURT DE TENNIS EN RÉSINE SYNTHÉTIQUE (LOT N°2)



Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que par courrier en date du 27 août 2026, l'entreprise PERON TP a informé la Commune qu'elle ne pourra pas réaliser sa part de co-traitance du lot n°2 qui concerne la clôture rigide, pour un montant de 7 850,00 € HT. Elle précise que cette prestation n'a pas encore été engagée dans le cadre de l'exécution du chantier.

Par courrier en date du 27 août 2026, l'entreprise SAS CÔTÉ COURTS / LES TENNIS DANIEL ROUX a informé la Commune qu'elle prendra en charge la responsabilité de l'exécution de la part du marché initialement dévolue à PERON TP.

La Commune actant cela, les parties conviennent d'établir un avenant au marché et de modifier l'acte d'engagement en conséquence de ce qui précède.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°01 au marché relatif à la construction de deux terrains de padel, d'un court de tennis en moquette aiguilletée et à la remise en état d'un court de tennis en résine synthétique (lot n°2) tel que joint en annexe et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente.

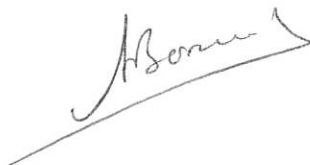
VU la délibération n° DEL 2026/68 du 07 juillet 2026 relative à l'attribution du marché pour la construction de deux terrains de padel, d'un court de tennis en moquette aiguilletée et à la remise en état d'un court de tennis en résine synthétique ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 25 voix pour
et 2 abstentions (Mandy EMPIS et Jane VIGNARDET),**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°01 au marché relatif à la construction de deux terrains de padel, d'un court de tennis en moquette aiguilletée et à la remise en état d'un court de tennis en résine synthétique (lot n°2) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour copie conforme.

**La secrétaire de séance,
Anne BARRAUD**



**Le Maire,
Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 3 SEP. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : - 3 SEP. 2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE CRUSEILLES

Adresse : 35 Place de la Mairie – 74350 CRUSEILLES

Téléphone : 04.50.32.10.33

Courriel : mairie@cruseilles.fr

SIRET : 217 400 969 00010

B - Identification du titulaire du marché public

CÔTÉ COURTS – LES TENNIS DANIEL ROUX (mandataire)

Adresse : 11 chemin du Vercors – 38260 LA FRETTE

SIRET : 948 888 326 00014

PERON TP (co-traitant)

Adresse : 200 chemin Chez Danier – AVIERNOZ – 74570 FILLERE

SIRET : 379 037 914 00023

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public :

**Construction de deux terrains de padel, d'un court de tennis en moquette aiguilletée
et remise en état d'un court de tennis en résine synthétique**

LOT N°2

- Date de la notification du marché public : 20/07/2026
- Durée d'exécution du marché public : 11 semaines à compter du 10/08/2026 (Ordre de Service n°1)
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 221 129,00 €
 - Montant TTC : 265 354,80 €

Avenant n°01

Marché n°2026-04

Page : 1 / 3

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne la modification du groupement conjoint.

Par courrier en date du 27 août 2026, l'entreprise PERON TP a informé la Commune qu'elle ne pourra pas réaliser sa part de co-traitance qui concerne la clôture rigide, pour un montant de 7 850,00 € HT. Elle précise que cette prestation n'a pas encore été engagée dans le cadre de l'exécution du chantier.

Par courrier en date du 27 août 2026, l'entreprise SAS CÔTÉ COURTS / LES TENNIS DANIEL ROUX a informé la Commune qu'elle prendra en charge la responsabilité de l'exécution de la part du marché initialement dévolue à PERON TP.

La Commune actant cela, les parties conviennent que l'acte d'engagement sera modifié en conséquence de ce qui précède.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ NON
☐ OUI

■ Modification du délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur la durée d'exécution du marché public :

☒ NON
☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

À Cruseilles, le

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

Se reporter à l'accusé de réception électronique.



Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 03/09/2026

ID : 074-217400969-20260901-DEL2026_83-DE



Publié le : 03/09/2026 17:17 (Europe/Paris)

Collectivité : Cruseilles

https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/77171